

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

SEPTEMBRE 2021

À LA UNE



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES,

CHAQUE CITOYEN
DOIT MAINTENIR SON DOSSIER
À JOUR

INFORMATIONS EN PAGE 17

ÉLECTIONS MUNICIPALES

VOIR DÉTAILS AUX PAGES 7, 8 ET 9



06

EXCAVATION
SYLVAIN PLANTE

07

MOT DE LA DG

07

FIBRE OPTIQUE

07

PANNEAUX NON-
STATIONNEMENT

09

MATINÉES
GOURMANDES

10

OFFRE D'EMPLOI

11

STATIONNEMENT - NUIT

11

RAPPEL - 3^E VERSEMENT
TAXES

13

HALLOWEEN

14

CAMP DE SOCCER
ET BASKETBALL

15

GUIGNOLÉE -
REMERCIEMENTS

16

GROS REBUTS

17

VIDANGE
INSTALLATIONS
SEPTIQUES

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Action de grâce - 11 octobre

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois
pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

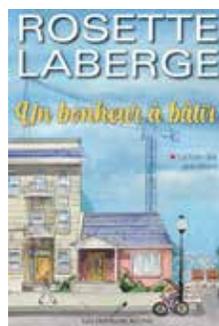


Septembre est arrivé et le retour en classe bien entamé. La Bibliothèque reprendra à compter du 8 septembre son horaire régulier : **les mercredis de 19h00 à 21h00 et les samedis matin de 9h30 à 11h30**

De nouveaux livres ont été acquis qui sauront, nous le souhaitons, répondre à vos attentes. À titre d'exemples, le nouveau suspense de Chrystine Brouillette « Sa parole contre la mienne », les suites des séries « Un Bonheur à bâtir » de Nora Roberts, « L'anse-à-Lajoie » de France Lorrain, « Dans le secret des voûtes » de Josée Ouimet et plusieurs autres nouveautés autant pour les jeunes que les ados et les adultes.

Nous espérons votre visite. Toute l'équipe de la Biblio se fera un plaisir de répondre à vos demandes.

Ginette Piché, responsable Biblio



Sainte-Hélène-de-Bagot

Les activités de la FADOQ ont débuté avec un souper pique-nique aux tables devant le presbytère dans une ambiance chaleureuse.

Les exercices de vie active recommenceront jeudi le 30 septembre à 9h30. Ce programme est gratuit pour toutes les personnes de 50 ans et plus.

C'est le mois du renouvellement de carte FADOQ. Pour votre renouvellement ou adhésion, communiquez avec madame Jocelyne Jodoin, présidente, au 450 791-0105.



ANNIVERSAIRES MOIS DE SEPTEMBRE



Mme Lise Laferrière	03
Mme Jocelyne Lanoie.....	06
M. René Tessier	07
M. Alain Leroux	07
Mme Marielle Fafard.....	08
M. Réjean Rajotte.....	08
M. Eric Goulet.....	08
Mme Réjeanne Laramée	09
Mme Florence Lauzière.....	18
Mme Colette Guilmin.....	20
M. Richard Lemay.....	21
M. Eric Malenfant.....	23



CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



CONSEILLER #6

POSTE VACANT



PERSONNEL
MUNICIPAL

450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

CHRONIQUE

MAMANCHICKLIT
- S'ÉVADER -

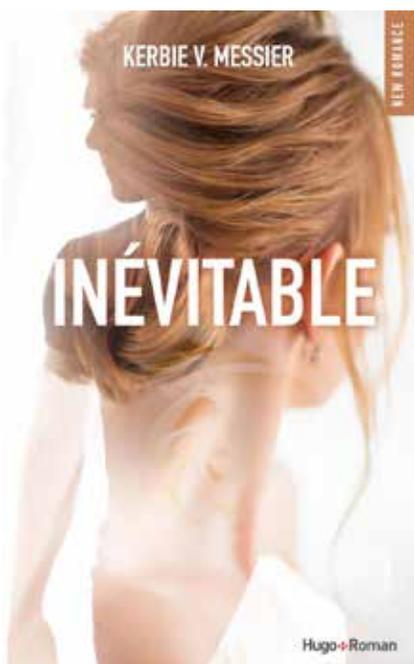
BOUQUINERIE

UN RETOUR À LA NORMAL!

L'été tire à sa fin! On reprend nos habitudes et la lecture en fait partie! Un moment de détente dans le chaos qu'est la rentrée scolaire, rien n'est mieux pour décompresser. De s'évader.

Pour cette chronique, j'ai envie de vous parler de mon tout nouveau roman qui est sorti il y a quelques semaines. Un roman qui est né grâce à la pandémie. J'ai donc envie de vous le présenter. Je ne me suis pas fait une propre critique, mais je vous laisse des commentaires que j'ai reçus de bien d'autres blogueuses et lectrices!

En espérant que vous aimerez Dexter et Béatrice!



Wow ! C'est le seul mot qui me vient à l'esprit suite à ma lecture de ce tout premier roman de Kerbie Viens Messier. J'ai tout tout tout aimé !! C'était parfait!

- Brigitte Demers

En somme, « Inévitable » est une œuvre littéraire qui est composé d'interlocuteurs qui sont plus vrais que nature. Ils sont à la fois uniques et émouvants. Pourvu de protagonistes attachants, c'est également une lecture teintée de sensations fortes et de plusieurs aventures, aussi romantiques que dangereuses. « Inévitable » est pour moi une belle découverte littéraire.

- The reading passion

J'ai vraiment aimé ce livre, les personnages sont attachants, l'intrigue est présente tout le long du roman!

- Mon monde littéraire

Je me suis posée des questions au fil de ma lecture mais je n'avais pas imaginé cette conclusion. J'étais envoutée par les mots assidument choisis par l'auteure, le vocabulaire précis et les expressions diversifiées.

- Maman Lectrice

Une romance délicate, BOULEVERSANTE, mais SURTOUT pleine d'amour, d'espoir et de tendresse. Une vraie petite douceur.

- La passionnée

C'est à la fois doux, bouleversant et poignant. C'est le genre de lecture qu'on lit avec un sourire sur les lèvres parce que c'est beau. Qu'on lit avec les yeux pleins d'eau parce que ça vient nous chercher, et qu'on lit avec un peu de rage parce que par moment certaines personnes m'ont mis hors de moi...

- Marie toi aux livres

Prenez le temps de lire. Prenez du temps pour vous! On a toujours le temps pour faire ce que l'on aime!

Vous avez aimé ce roman? Venez m'en parler via **MamanChickLit** sur Facebook!



COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue

CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue

BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 768-3012

Bandes riveraines : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

SEPTEMBRE 2021

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)

➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)

➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié

O Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebuts

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		^O 1	2	3	4							1	2										1	2	3	4	
5	6	^O 7	^O 8	9	10	11	3	4	5	^O 6	7	8	9	7	8	^R 9	^O 10	11	12	13	5	6	^R 7	8	9	10	11
12	13	^R 14	^O 15	16	17	18	10	11	^R 12	^O 13	14	15	16	14	15	^O 16	^O 17	18	19	20	12	13	^O 14	^O 15	16	17	18
19	20	^O 21	^O 22	23	24	25	17	18	^O 19	^O 20	21	22	23	21	22	^R 23	^O 24	25	26	27	19	20	^R 21	22	23	24	25
26	27	^R 28	^O 29	30			²⁴ 31	25	^R 26	^O 27	28	29	30	28	29	^O 30					26	27	^O 28	29	30	31	

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

**219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0**

Excavation

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

**INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION**

**MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V**




Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

À la suite d'un tirage au sort parmi les annonceurs réguliers du Bagotier, la Municipalité de Ste-Hélène offre gratuitement cet espace publicitaire.



Sylvie Viens
Directrice générale

La saison aux mille couleurs s'en vient à grand pas! Le cycle de la vie, de cette belle vie, est toujours présent! Je dirais que ce sont justement les changements qui font vibrer les humains que nous sommes tous. Parlant de changement, je vous annonce que je quitterai le poste de direction générale de votre belle municipalité car de nouveaux défis m'attendent dans une autre municipalité. Il m'a fait plaisir de vous côtoyer pendant ces deux années de service.

S'il n'y a pas de changement, je devrais être présente pour les élections du 7 novembre 2021 en tant que présidente d'élection.

“.....
FIBRE OPTIQUE
.....
Voici où est rendu COOPTTEL dans le déploiement de la fibre optique à Sainte-Hélène-de-Bagot. Les travaux avancent bien.
Pour les 2^e, 3^e et 4^e rang
– **Pour les 2^e et 3^e rang** : fin des travaux prévu pour la fin octobre, si tout va bien.
– **Pour le 4^e rang** : refus de permis de passage de la part du télécommunicateur en place. À venir : ingénierie, plantage de poteaux Cooptel. Date finale des travaux à venir. Délais à prévoir.
Pour le rang Saint-Augustin
– **Au nord de l'autoroute 20** : refus de permis de passage de la part du télécommunicateur en place. À venir : ingénierie, plantage de poteaux Cooptel. Date finale des travaux à venir. Délais à prévoir.
– **Au sud de l'autoroute 20** : fin des travaux prévu pour la fin octobre, si tout va bien
.....
« Une fois les travaux terminés, les citoyens recevront une publication dans leur boîte postale leur offrant des forfaits. »
.....”



ÉLECTIONS MUNICIPALES



Nous sommes toujours en **période de mise en candidature jusqu'au 1^{er} octobre 2021**. Si plus d'une déclaration de candidature est déposée pour un même poste d'élu, il y aura scrutin.

Vous pouvez vous procurer le document de mise en candidature en communiquant avec le bureau municipal ou moi-même pour obtenir ce document. Il se nomme Déclaration de candidature SM-29.

Osez poser votre candidature si bien sûr le cœur vous en dit!



PANNEAUX DE NON-STATIONNEMENT

Vous avez peut-être remarqué la nouvelle signalisation de non-stationnement qui a été installée dans le village partout où il y a des zones piétonnières.

Dorénavant, il sera interdit de stationner dans toutes ces zones. **Vous pouvez par contre vous stationner de l'autre côté de la rue.**

Nous espérons votre collaboration afin de protéger les piétons.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021



Par cet avis public, Sylvie Viens, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de l'adjointe pour recevoir les déclarations de candidature aux jours et aux heures suivants :

Du 20 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

Lundi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Mardi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Mercredi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Jeudi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

MESURES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA SITUATION SANITAIRE

(vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - o êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - o avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
 - o présentez des symptômes de COVID-19;
 - o avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - o êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

- 5 La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Sylvie Vanasse
6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Sylvie Vanasse
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou joindre son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse

421, 4^e Avenue – Sainte-Hélène-de-Bagot

Téléphone 450 791-2455 poste 2240

Adjointe

Adresse

421, 4^e Avenue – Sainte-Hélène-de-Bagot

Téléphone 450 791-2455 poste 2250

Signature

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, le 13 septembre 2021.



Présidente d'élection

OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC



Depuis le 11 août 2021, le public peut accéder de nouveau à la réception du bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture.

Lors de votre arrivé, nous demandons votre collaboration afin de respecter les règles mises en place pour les visiteurs. **Le nettoyage des mains à l'arrivée et au départ, le respect de la distanciation de 2 mètres et le port du masque sont obligatoires.**

« Pour toute demande d'informations, nous demandons aux citoyens de prioriser l'utilisation du courriel mun@sainte-helenedebagot.com ou du téléphone 450 791-2455 afin d'éviter les déplacements inutiles. »

Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de faire vos paiements de taxes municipales par chèque (par la poste) ou via Desjardins (Accès, comptoir caisse ou guichet automatique). Pour le paiement de factures, faites-nous parvenir votre paiement par chèque par la poste.

Nous tenons à vous remercier pour votre compréhension et votre précieuse collaboration. Continuons de nous protéger!



DE JUIN À NOVEMBRE

**UN MARCHÉ PHYSIQUE
ET EN LIGNE!**

Commandez vos produits préférés en ligne et récupérez votre commande sur place!

SAMEDI 27 NOVEMBRE

9 H À 13 H

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

421, 4^E AVENUE

WWW.MATINEES-GOURMANDES.COM | 





OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIER

La Municipalité est à la recherche d'un directeur général et secrétaire-trésorier.

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité et en fonction des orientations et objectifs définis par le conseil municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable et d'administration de la municipalité.

DESCRIPTION DE TÂCHES

- Planifier, organiser, coordonner, contrôler et évaluer l'ensemble des services ainsi que toutes autres activités reliées à l'administration municipale;
- S'acquitter de tous les devoirs et obligations relatifs à sa charge, et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur;
- Planifier, coordonner et superviser l'administration de la municipalité avec les priorités et objectifs du conseil municipal;
- Responsable de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles;
- Appliquer tous les devoirs et obligations prévus au *Code municipal*;
- Préparer les prévisions budgétaires en collaboration avec le conseil municipal;
- Tenue et mise à jour de la comptabilité municipale et des registres;
- Assurer les communications entre le conseil municipal, les employés de la municipalité ainsi que les autres comités;
- Agir à titre de président d'élection;
- Participer aux assemblées publiques et de travail du conseil municipal;
- Rédiger les documents requis au niveau du greffe (règlements, résolutions, contrats, procès-verbaux, etc.);
- Assurer le service de la représentation auprès des contribuables, des municipalités (ententes intermunicipales), des intervenants régionaux et gouvernementaux;
- Réaliser toutes autres tâches qui lui sont confiées.

EXIGENCES

- Détenir une formation universitaire ou collégiale en administration ou dans une discipline appropriée au poste;
- Détenir un minimum de cinq (5) années d'expérience dans le monde municipal est un atout;
- Faire preuve de leadership et d'initiative, de discrétion, d'honnêteté et d'une excellente capacité d'expression orale et écrite;
- Être visionnaire et stratégique tout en étant axé sur les opérations et les résultats;
- Avoir des connaissances en informatique, Word, Excel et Internet;
- Avoir des connaissances du logiciel comptable et municipal CIM (Corporative informatique municipal) est un atout.

APTITUDES ET HABILITÉS

- Capacité d'interagir avec les membres du conseil municipal pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches efficacement;
- Habile communicateur, discrétion et grand sens de l'organisation;
- Possède une pensée stratégique, orientée vers les résultats;
- Grand sens de l'éthique et de la transparence;
- Capacité à s'adapter à un environnement en changement.

HORAIRE DE TRAVAIL

30 heures/semaine

CONDITIONS SALARIALES

À discuter selon votre expérience.

ENTRÉE EN FONCTION

Dès que disponible.

Si le poste à combler vous intéresse, vous devez envoyer votre curriculum vitae **au plus tard le 30 septembre 2021 à 16h30**, à l'adresse courriel suivante : dg@sainte-helenedebagot.com. Note : La forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du règlement de zonage :

8.1 ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- l'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé;
- il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot;
- l'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement;
- l'abri doit être situé à au moins :
 - 1 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir;
 - 1,5 mètre de la ligne d'emprise de la rue s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure;
 - 1,5 mètre des lignes de propriété latérales et arrière.
- la hauteur maximale permise est de 3 mètres;
- l'abri ne doit pas avoir une superficie supérieure à 25 mètres carrés par unité de logement;
- l'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au présent règlement;
- les éléments de charpente de l'abri doivent être en métal tubulaire ou en bois et doivent avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries;
- un seul abri d'auto temporaire par terrain est autorisé, sauf pour les habitations à logements où un abri par logement est permis.

Merci de votre collaboration!



STATIONNEMENT DE NUIT

UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 578-2021 adopté le 10 août 2021 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du **1^{er} novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier. Merci de votre collaboration.



Pour prendre rendez-vous, veuillez consulter le [site www.quebec.ca/vaccinCOVID](http://www.quebec.ca/vaccinCOVID). Si vous êtes dans l'impossibilité de le faire en ligne ou si vous éprouvez des difficultés, veuillez demander à un proche ou appeler au 450 644-4545 ou au 1 877-644-4545.



**On continue de bien se protéger,
même après avoir reçu le vaccin.**

TAXES MUNICIPALES 3^e versement

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	25 février 2021
2 ^e versement	26 mai 2021
3 ^e versement	24 août 2021

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses citoyens que le **3^e versement des taxes municipales venait à échéance le 24 août 2021.**

Veuillez prendre note que le taux d'intérêt applicable à toute somme due a été rétabli à 15% par année depuis le 1^{er} janvier 2021.

VOTRE AVERTISSEUR DE FUMÉ FONCTIONNE-T-IL ?

Pensez-y ! Vous aurez besoin d'un avertisseur de fumée qui fonctionne pour vous réveiller !

**UN AVERTISSEUR DE FUMÉE
A UNE DURÉE DE VIE DE 10 ANS !**

Les propriétaires doivent fournir des avertisseurs de fumée en bon état de marche et les locataires doivent les vérifier, les entretenir et remplacer les piles, s'il y a lieu.

Une fois par mois, vérifier la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.



Une fois par année, qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.



LOGEMENTS À LOUER À SAINTE-HÉLÈNE- DE-BAGOT

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui œuvre sur le territoire des MRC des Maskoutains et d'Acton et qui a pour mission d'aider les ménages à faible revenu à se trouver un logement à prix abordable. Le montant du loyer est fixé à 25% du revenu du ménage.

Pour Sainte-Hélène, l'immeuble est situé au 306, 5^e Avenue et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

**Actuellement nous avons 2 logements
3 $\frac{1}{2}$ litres pour occupation immédiate.**

Pour être admissible :

- vous devez avoir au moins 50 ans;
- avoir un revenu annuel de moins de 21 000,00\$;
- ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à 25 000,00\$.

**Pour plus d'informations ou pour une
demande de logement :**

Madame Martine Cloutier au
450 774-5188, poste 22.



Olivia Bourque
Coordonnatrice en loisirs

RETOUR SUR LE CAMP DE JOUR

Cet été, c'est sous le thème des Olympiques que les 55 enfants du camp de jour ont participé à différentes activités sportives. Au cours des 5 semaines thématiques, les jeunes ont découverts diverses disciplines sportives. C'est avec grand enthousiasme que l'équipe d'animation 2021 a exploité le thème au maximum. Outre les journées thématiques, les enfants ont vécu de belles aventures, ont tissés des liens et ont participé à plusieurs activités, plus variées les unes que les autres. L'équipe d'animation et de coordination a fait un travail exceptionnel en ce temps des plus extraordinaire. La fête de fin du camp de jour a été souligné par une journée Kermesse.

Nous souhaitons remercier nos généreux commanditaires, **le Marché Bonichoix - Famille Croteau** ainsi que **le Shell**, sans qui cette journée n'aurait pu avoir lieu. C'est avec grand bonheur que l'équipe d'animation a fait un bilan très positif du camp de jour, édition 2021. Nous souhaitons remercier les parents pour leur collaboration et leur implication tout au long de l'été. Merci de votre confiance et au plaisir de vous voir l'an prochain!



L'Halloween et sa collecte de bonbons

À moins de directives contraires de la direction de la Santé Publique, le dimanche 31 octobre prochain aura lieu la **collecte de bonbons** à partir de 16h30 jusqu'à 19h30.

Le comité des loisirs vous accueillera sur le perron du presbytère pour vous donner bonbons et friandises! Au plaisir de vous y voir!

Nous vous rappelons d'être prudents dans vos déplacements, de prioriser les piétons et de porter des costumes sécuritaires. Nous ne sommes pas responsables des sursauts et des mauvais tours, seulement des fous rires!

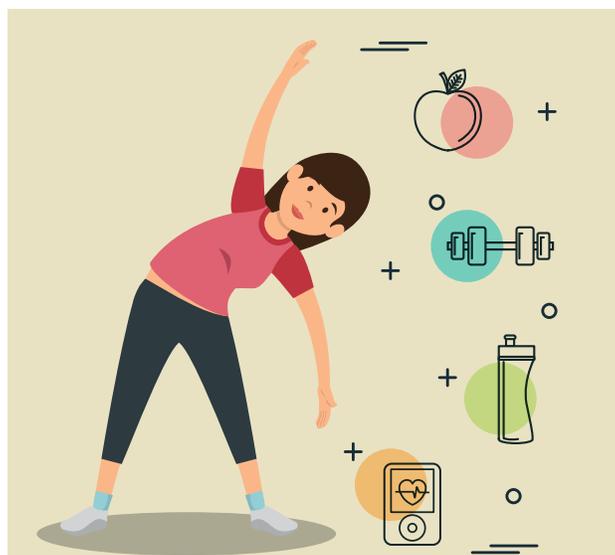




CAMP DE SOCCER

Bien que la saison de soccer de la ligue de soccer Montérégienne n'ait pas démarré pour Sainte-Hélène, le comité des loisirs a décidé d'offrir un camp de soccer aux jeunes de 3 à 12 ans. Par le biais d'ateliers, les jeunes joueurs et joueuses ont pu perfectionner leurs techniques avec l'aide d'un entraîneur professionnel. Le comité des loisirs souhaite remercier les parents-bénévoles Michaël Lapierre, Carolane Mathieu et Jean-Nicol Fortier, ainsi que Pénélope Sanscartier-Thibault de l'école de soccer Vincent Cournoyer pour leur bon travail et leur implication au sein du camp de soccer.

Merci à tous et au plaisir de vous voir la saison prochaine!
Prenez note qu'une session d'entraînement de soccer intérieur est prévue au retour des fêtes de Noël.



ACTIVITÉS AU CHALET DES LOISIRS DÈS SEPTEMBRE

VIE ACTIVE:

Tous les jeudis à 9 h 30

(C'est gratuit! Présentez-vous directement sur place.) Places limitées.

Les cours débuteront le 30 septembre.



BASKETBALL LIBRE MIXTE

(16 ans et plus)

La session débutera le vendredi 1^{er} octobre.

Horaire : Les vendredis de 19h00 à 21h00

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e avenue)

Coût : 20\$ pour la session de 8 semaines (payable en argent comptant ou par chèque lors de la première soirée)

Information et inscription : Stéphanie Beaumier au 450 381-6644

« Passeport vaccinal OBLIGATOIRE »

UN RICHE SUCCÈS POUR LE PROJET « ON S'BOUGE POUR LA GUIGNOLÉE ! »

L'événement « On s'bouge pour la Guignolée » qui s'est tenu lundi le 16 août 2021 de 18h à 21h00 sur le terrain du presbytère a été un franc succès sur toute la ligne ! La température était au rendez-vous et les gens aussi. C'est donc près de 40 personnes qui sont venues bouger pour la cause et plus d'une centaine de personnes qui ont assisté de près ou de loin à l'événement.

L'activité proposait deux entraînements d'une heure de **TABATA** au coût de 10\$ par personne par entraînement. Chaque coût d'inscription allait directement au profit de la Guignolée de Sainte-Hélène. Cet événement fut initié par Jézabelle Legendre, grande sportive et fière citoyenne de Sainte-Hélène-de-Bagot. Merci à tous pour votre implication et félicitations à tous les participants!

En plus de l'activité offerte, nous tenons à remercier le camion de rue **Le Cornet en Cavale** qui était également sur place pour vous faire déguster des cornets de 17h à 21h.

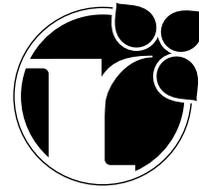
Malgré les vacances et les sports estivaux, les citoyens de Sainte-Hélène-de-Bagot et des environs se sont mobilisés et ont permis d'amasser un grand total de **575\$ pour la Guignolée**. Encore mille fois merci pour votre généreuse participation!

Le **Comité des loisirs Ste-hélène** quant à lui ramassait les contenants consignés. C'est grâce à votre générosité qu'il a pu amasser plus de **300\$** pour le financement des activités du Comité des loisirs. Un énorme merci à **BMR** pour le prêt du camion ainsi qu'au **Marché Bonichoix - Famille Croteau** sans qui cela n'aurait pu avoir lieu. Merci à tous pour vos généreuses contributions.

Au nom de la Guignolée, le comité organisateur tient à souligner la présence de la **Caisse Desjardins de la Vallée D'Acton**, à remercier chaleureusement les donateurs ainsi que les précieux commanditaires dont **Idée Graphik inc.** pour la création de la publicité (gratuite), le **Marché Bonichoix - Famille Croteau** pour l'offre de bouteilles d'eau, **Le Cornet en Cavale** pour le don des profits de la vente de cornets, **Jézabelle Legendre** pour son implication, son dévouement et les 2 heures de TABATA gratuits, le **Comité des loisirs Ste-Hélène et la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot** sans qui l'événement n'aurait pu avoir lieu.

La 2^e édition de « On s'bouge pour la Guignolée » est prévue en mai 2022. Nous espérons vous avoir donné le goût de bouger et d'aider votre communauté. À l'an prochain !





BAC BRUN

Les matières recyclables et les déchets sont interdits dans les bacs bruns.

Malheureusement, nous retrouvons des contaminants dans les bacs bruns, notamment des matières recyclables. Il est important de faire un effort supplémentaire pour bien trier nos matières.



LES CENDRES CHAUDES

Réduisons les risques d'incendies. Jamais de cendre dans les bacs!

Les cendres ne sont jamais acceptées dans les bacs puisqu'elles représentent un risque d'incendie trop élevé. Les cendres demeurent chaudes pendant plusieurs jours après leur combustion, même si elles semblent refroidies.



FERMETURE DES ÉCOCENTRES

DIMANCHE
28 NOVEMBRE

SURPLUS DE FEUILLES

L'automne, on valorise nos surplus de feuilles. Encore cet automne, les feuilles s'accumuleront sur les terrains. Bien que le déchiquetage des feuilles soit recommandé lors de la tonte de la pelouse, la quantité de feuilles peut parfois être trop importante pour permettre leur décomposition naturelle sur le terrain. Il est alors recommandé de déposer ces feuilles dans le bac brun, des sacs de papier ou des poubelles rondes munies de poignées et de laisser le tout en bordure de la rue le jour de la collecte des résidus organiques, avant 7 heures.

Pour toute information, communiquez avec la Régie au 450 774-2350 ou www.riam.quebec.



COLLECTE DE GROS REBUTS 5 OCTOBRE 2021

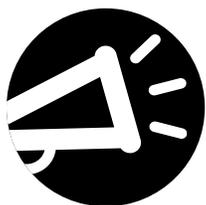
Les gros rebuts doivent être sortis avant 7h le matin de la journée prévue au calendrier de collecte des déchets. Ils doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

Lors de cette collecte, seuls les « gros rebuts » sont ramassés puisque les autres petits objets peuvent être déposés dans les bacs en tout temps. Les amoncellements de petits objets déposés dans des sacs ou des boîtes ne constituent pas des gros rebuts et ils ne sont pas ramassés lors de cette collecte.

Un conseil : avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.

PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2021

MUNICIPALITÉ	2022		2021	
	Route/rang	Nombre de fosses	Route/rang	Nombre de fosses
Sainte-Hélène-de-Bagot 2021 : Du 17 au 23 septembre Les dates présentées dans le présent calendrier pourraient être modifiées, sans préavis, notamment pour répondre aux directives qui pourraient être émises par la Santé publique dans le cadre de la pandémie de COVID-19.	Rang St-Augustin	39	Rang Ste-Hélène	25
	Chemin Brouillard	8	Principale	1
	Rue Lachapelle	7	4 ^e Avenue	11
	Rue Gilles	2	3 ^e Rang	33
	Rue Edgar	2	Ch. Courtemanche	1
	Rue Brigitte	1	2 ^e Rang	86
	Rue Nathalie	2		
	Rue Lamontagne	14		
	Rue Bélanger	8		
	4 ^e rang	54		
	Chemin Richard	5		
	5 ^e Avenue	1		
	1 ^{re} Avenue	3		
TOTAL :		146		157



RAPPEL

ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES :

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc. des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé sur son pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie en fournissant un numéro de téléphone valide. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. **Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie au 450 774-2350.**



Cohabitation harmonieuse en zone agricole en Montérégie « Notre campagne, un milieu de vie à partager » Le partage de la route

Saint-Hyacinthe, le 13 septembre 2021 – Partout, les routes sont de plus en plus sollicitées et demandent à chaque usager de les partager, que l'on soit automobiliste, conducteur de machinerie lourde ou cycliste. L'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil, souhaitent informer la population sur l'importance du partage de la route en milieu agricole. Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le partage représente un défi quand le véhicule devant nous ou qui nous croise est un tracteur imposant, souvent très large et qui se déplace lentement, la vitesse maximale pour les véhicules agricoles avec une machinerie étant de 40 km/h. Autorisés à circuler sur les routes, il leur est interdit de circuler dans l'accotement. Patience, prudence et respect mutuel doivent donc être la règle d'or. Il en va de la sécurité à tous.

Comment dépasser une machine agricole

Le Code de la sécurité routière permet le dépassement d'une machinerie agricole en empiétant sur une ligne continue, simple ou double, uniquement si cette manoeuvre de dépassement est sans danger pour soi et pour les autres usagers. Pour le faire en toute sécurité, il faut s'assurer que la voie est libre sur une distance suffisante avant d'amorcer la manoeuvre et que le conducteur du tracteur ne s'apprête pas à tourner à gauche, par exemple pour s'engager dans un champ. Conserver une distance sécuritaire avec le véhicule agricole, avant et après le dépassement, est également un bon comportement à adopter, tout comme ralentir à l'approche d'une ferme ou d'une entrée de champ cultivé.

La présence de machineries agricoles sur les routes est concentrée à certaines périodes de l'année, particulièrement à l'automne durant la période des récoltes, et au printemps durant la période des semis. Il est primordial d'adopter un comportement prudent et compréhensif afin d'éviter des collisions et des accidents qui

peuvent occasionner des blessures graves, voire être mortels. La route se partage.

Rappelons que le projet de cohabitation harmonieuse en zone agricole est d'envergure régionale. Il a pour objectif de favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents. Les différents partenaires veulent démystifier les croyances, atténuer les contrariétés et aborder les enjeux liés au travail agricole. Il est important pour les instigateurs de ce projet de faire ressortir la multifonctionnalité de la zone agricole comme lieu de vie, de travail et de loisir.

Au sujet des partenaires

Les partenaires du projet sont : les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu, l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM) et la Direction régionale de la Montérégie du MAPAQ. Ces organismes mettent en commun les ressources et les efforts afin de se doter de stratégies et d'outils permettant d'assurer une portée de rayonnement régionale à cette campagne de sensibilisation. Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires et il se poursuivra jusqu'au mois d'octobre 2021.

Sources :

Projet de Cohabitation :
Caroline Deschamps, Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM)

450 774-9154, poste 5227 cdeschamps@upa.qc.ca

Éléments promotionnels de la campagne de sensibilisation :
Brigitte Marcotte, Expansion PME

450 446-2880, poste 2703 bmarcotte@expansionpme.org





Visioconférence



Nous sommes de retour! Bonne rentrée!



**Débrancher le pilote automatique :
Améliorer sa relation avec soi**
Date : 22 septembre 2021
Heure : 19 h 30
Conférencier: Sylvie Rousseau



La solitude aux différentes étapes de la vie
Date : 19 octobre 2021
Heure : 19 h 30
Conférencier:
Rose-Marie Charest



**A chacun ses singes, pour assumer
pleinement ses responsabilités**
Date : 5 octobre 2021
Heure : 19 h 30
Conférencier: Claude Sévigny

Informations :

Irène Dubois : 450 501-3375
Hélène Lussier : 450 236-0246

Inscription obligatoire

<https://www.ffry.ca/activites/>

**UNE CARRIÈRE
PLEINE DE
vies**

Entrepreneures dynamiques
recherchées

Responsables de services de garde
en milieu familial (RSG)

En joignant le réseau des services de garde en milieu familial reconnus par le ministère de la Famille :

- J'ai un revenu annuel garanti moyen de 60 000 \$
- Je suis présente auprès de mes enfants
- Ma clientèle bénéficie de places à contribution réduite
- Je reçois de soutien administratif et pédagogique
- J'ai accès à des formations et à une variété de projets novateurs
- J'offre à chaque enfant des services de garde éducatifs de qualité



Une carrière stable avec l'opportunité de faire la différence dans le développement des enfants, tout en restant chez moi.
Voilà ce qui m'intéresse!

UNE NOUVELLE CARRIÈRE T'ATTEND!
Contacte-nous!

450 768.2848
dabc@cpenature.com

f /cpebcnature
www.cpebcnature.com



Québec



Des services pour les élèves

Durant l'année scolaire 2020-2021, plusieurs jeunes au Québec ont trouvé difficile d'entretenir la motivation face à l'école. La formation à distance et le manque de soutien pédagogique ont pu être des facteurs menant à un échec scolaire dans une ou plusieurs matières importantes pour l'obtention du diplôme. Comme parent ou jeune vivant un échec, ne soyez pas trop dur avec votre enfant ou vous-même, et n'hésitez pas à saisir l'aide qui est offerte. Plusieurs ressources sont mobilisées afin d'accompagner les élèves dans la poursuite et la réussite de leur parcours scolaire.

Les ressources

Une panoplie de ressources est offerte aux élèves qui fréquentent les écoles au niveau primaire, secondaire, adulte et professionnel du Québec. Mis à part les enseignants, les écoles offrent les services d'éducateurs spécialisés, de travailleurs sociaux, d'ergothérapeutes, de psychologues, de conseillers d'orientation, de psychoéducateurs, d'orthopédagogues et plus encore. Les équipes école sont mobilisées pour offrir tous les outils possibles aux élèves,

qu'ils vivent ou non des difficultés. Vous êtes invités à communiquer avec votre école si vous souhaitez recevoir un accompagnement vers l'atteinte de votre objectif, ou celui de votre jeune.

Orientation

Des conseillers et conseillères d'orientation sont présents dans les écoles secondaires, adultes et professionnelles afin d'accompagner les élèves dans leur choix professionnel. Il est motivant pour les élèves d'avoir un ou des objectifs qui correspondent à leurs intérêts, leurs besoins et leur choix. Entamer un processus d'orientation peut être un premier pas vers la réussite!

SARCA chez vous

Les services d'accueil, de référence de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) sont offerts à toute la population de la MRC des Maskoutains, et ce, gratuitement. Ils sont dispensés par des conseillères d'orientation et en information scolaire et professionnelle qui peuvent vous rencontrer afin d'évaluer vos besoins et vous accompagner dans la planification de votre parcours scolaire ou professionnel. SARCA Mobile offre les services directement dans toutes les municipalités de la MRC, vous n'avez pas à vous déplacer à Saint-Hyacinthe! Communiquez avec nous pour en savoir plus.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
450 773-8401 poste 6731 audrey.gatineau@cssh.qc.ca

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 



**PROCÈS-VERBAL - 7 SEPTEMBRE 2021**

ROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 7 septembre 2021, dans la salle du conseil (COVID-19 – mesures exceptionnelles – gymnase) située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution numéro 201-09-2021**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
 - 3.1 Assemblée de consultation publique - dérogation mineure - 800, rue Paul-Lussier
 - 3.2 Assemblée de consultation publique - dérogation mineure - terrain coin Lemay et Alfred-Bédard
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépôt - état comparatif
 - 6.3 Mandat - arpenteur-géomètre - lotissement terrain des loisirs
 - 6.4 Abrogation - règlement 562-2020 décrétant une dépense de 5 170 000\$ et un emprunt de 5 170 000\$ pour la construction d'une nouvelle station d'épuration
 - 6.5 Mandat de recrutement - directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière) -REPORTÉ
 - 6.6 Annulation de deux factures #CRF1800199 et CRF1800089
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration (PPA) - circonscription électorale de Johnson - approbation des dépenses
 - 7.2 Vidange des puits - contrat
 - 7.3 Mauvaises herbes - bord des rues - contrat
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé - adoption de projet

9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 Construction de la nouvelle usine d'épuration RBS - annulation - contrat de surveillance de chantier sans résidence
 - 9.2 Construction de la nouvelle usine d'épuration RBS - troisième appel d'offres - ingénierie - contrat
 - 9.3 Construction de la nouvelle usine d'épuration RBS - troisième appel d'offres SEAO
 - 9.4 Construction de la nouvelle usine d'épuration RBS - appel d'offres - surveillance de chantier sans résidence - SEAO
 - 9.5 Usine temporaire pour les eaux usées - achat de deux containers
 - 9.6 Usine temporaire pour les eaux usées - programmeur
 - 9.7 Usine temporaire pour les eaux usées - location d'un conteneur scellé pour les boues usées
 - 9.8 Usine temporaire pour les eaux usées - débranchement d'un compteur électrique - caserne des pompiers - mandat électricien
 - 9.9 Usine temporaire pour les eaux usées - branchement électricité - usine temporaire - mandat électricien
 - 9.10 Usine temporaire pour les eaux usées - déménagement des équipements industriels
 - 9.11 Actuelle usine pour les eaux usées - démolition
 - 9.12 Construction en régie de l'usine temporaire des eaux usées - autorisation de dépenses
 - 9.13 Mandat d'arpentage - rue Principale - remplacement de conduite d'eau
 - 9.14 Mandat d'arpentage - 5e avenue - remplacement de la conduite d'eau potable -REPORTÉ
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Dérogation mineure - lot 6 406 173 - 800, rue Paul-Lussier - REPORTÉ
 - 10.2 Dérogation mineure - lot 3 850 450 - terrain coin Lemay et Alfred-Bédard
 - 10.3 Mandat urbaniste - concordance au SAR de la MRC des Maskoutains concernant les dispositions relatives à la gestion de la fonction commerciale
 - 10.4 La semaine québécoise de réduction des déchets 2021 - proclamation
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Demande au fonds de développement rural (FDR) - automne 2021 - « modules de skate-park, terrain de pétanque et toilettes »
 - 11.2 Location d'immeuble - chalet des loisirs du 425, 6^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot - Comité des loisirs Ste-Hélène
 - 11.3 Location d'immeuble - centre communautaire du 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot - Comité des loisirs Ste-Hélène
 - 11.4 Mandat - étude préparatoire pour une nouvelle installation d'un centre de la petite enfance
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**3.1 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - DÉROGATION MINEURE - 800, RUE PAUL-LUSSIER**

La demande vise à obtenir une dérogation mineure pour permettre d'implanter une tour de communication à une distance inférieure à une limite de terrain.



Conformément à l'avis public du 17 août 2021, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

3.2 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - DÉROGATION MINEURE - TERRAIN COIN LEMAY ET ALFRED-BÉDARD

La demande vise à obtenir une dérogation mineure afin de réduire le nombre de cases de stationnement pour un commerce de type mini-entrepôts.

Conformément à l'avis public du 17 août 2021, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 202-09-202

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES MAXIMUM)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 203-09-2021

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 2 septembre 2021 :

- Comptes pour approbation (août) : 14 983,70\$
- Salaires (août) : 3 136,19\$
- Comptes à payer : 246 811,05\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 2 septembre 2021, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante

de celui-ci.

6.3 MANDAT - ARPENTEUR-GÉOMÈTRE - LOTISSEMENT TERRAIN DES LOISIRS

Résolution numéro 204-09-2021

Considérant que la Municipalité désire effectuer le lotissement du terrain des loisirs;

Considérant les soumissions reçues :

Dominique Gingras, arpenteur-géomètre 1 950\$ plus taxes

Jean-Yves Tremblay, arpenteur géomètre 1 830\$ plus taxes

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, pour la réalisation de l'opération cadastrale pour identifier un lot distinct pour le chalet des loisirs et le résidu de la propriété au coût de 1 830\$ plus taxes pour la localisation et les opérations cadastrales.

6.4 ABROGATION - RÈGLEMENT 562-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 170 000\$ ET UN EMPRUNT DE 5 170 000\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Résolution numéro 205-09-2021

Considérant que la construction de l'usine des eaux usées a été annulée (résolution 195-08-2021);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'abroger le règlement 562-2020 décrétant une dépense de 5 170 000\$ et un emprunt de 5 170 000\$ pour la construction d'une nouvelle station d'épuration

6.5 MANDAT DE RECRUTEMENT - DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (IÈRE)

REPORTÉ

Considérant que Mme Sylvie Viens a annoncé qu'elle quittait le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière au sein de la Municipalité vers un nouveau défi;

Une offre d'emploi a été publiée pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le conseil désire attendre de rencontrer les candidats qui ont déjà postulé avant d'engager une firme.

6.6 ANNULATION DE DEUX FACTURES #CRF1800199 et CRF1800089

Résolution numéro 206-09-2021

Considérant les factures #CRF1800199 et CRF1800089;

Considérant la prescription du délai de réclamation;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler les factures suivantes :

- CRF1800199 au montant de 885,70\$ incluant les taxes.
- CRF1800089 au montant de 1149,75\$ incluant les taxes.

**7. TRAVAUX PUBLICS****7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -
VOLET PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION (PPA) - CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE DE JOHNSON - APPROBATION DES
DÉPENSES****Résolution numéro 207-09-2021**

Considérant la correspondance du 13 juin 2021 en lien avec le formulaire de demande de subvention pour le Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;

Considérant les travaux réalisés en lien avec l'amélioration du 2^e Rang, du 3^e Rang et du rang Sainte-Hélène;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 2^e Rang, le 3^e Rang et le rang Sainte-Hélène pour un montant subventionné de 21 500\$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

7.2 VIDANGE DES PUISARDS - CONTRAT**Résolution numéro 208-09-2021**

Considérant que les puisards doivent être nettoyés;

Considérant les soumissions reçues :

- Vacuum Drummond 1 800\$/plus taxes
- Vacuum 2000 inc. 2 500\$/plus taxes

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que le contrat soit octroyé à Vacuum Drummond au coût de 1 800\$/plus taxes pour effectuer le nettoyage des égouts.

**7.3 MAUVAISES HERBES - BORD DES RUES -
CONTRAT****Résolution numéro 209-09-2021**

Considérant que les mauvaises herbes sur le bord des rues doivent être enlevées;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat afin d'éliminer les mauvaises herbes sur le bord des rues à la compagnie Paysagement Lapiere au coût approximatif de 2 000\$ plus taxes.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**8.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN
SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ - ADOPTION DE
PROJET****Résolution numéro 210-09-2021**

Considérant les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c S-3.4);

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de cette loi, le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la Loi précitée, les MRC doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'ensemble de leur territoire;

Considérant que cet exercice demande de concilier la réalité locale des municipalités et les objectifs énoncés par les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

Considérant la résolution numéro 21-08-281 adoptée par le conseil de la MRC des maskoutains lors de la tenue de sa séance ordinaire du 18 août 2021;

Considérant le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Maskoutains, daté du 11 août 2021 et le document synthèse daté du 22 juillet 2021, qui ont été déposés aux membres du conseil lors de la préparation de la séance;

Considérant qu'en vertu des articles 15 et 16 de la loi précitée, la municipalité a déjà donné à la MRC des Maskoutains son avis sur le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Maskoutains soumis en faisant, notamment, mention des actions spécifiques qu'elle doit prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier, le tout, en faisant, notamment, mention des impacts que celles-ci ont sur l'organisation des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité;

Considérant que la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC des Maskoutains et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

Considérant que le plan de mise en œuvre de la municipalité a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Maskoutains et d'informer la MRC des Maskoutains, par résolution, des impacts que celles-ci a sur l'organisation des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et en déterminant les actions qui en découlent;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu d'adopter le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Maskoutains, daté du 11 août 2021 ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attitrées, tel que soumis; et de transmettre par courriel et par courrier, d'ici le 15 septembre 2021, une copie de la résolution vidimée à la MRC des Maskoutains.

Que la résolution 191-08-2021 soit abrogée.

9. HYGIÈNE DU MILIEU



9.1 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE USINE D'ÉPURATION RBS - ANNULATION - CONTRAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER SANS RÉSIDENCE

Résolution numéro 211-09-2021

Considérant la résolution 169-07-2021 pour l'octroi de contrat à WaterOClean pour une deuxième demande de prix pour la surveillance de chantier sans résidence pour la construction de l'usine des eaux usées qui sera située au 425, Chemin Hébert;

Considérant que le contrat de la construction de l'usine d'épuration RBS avec Construction Thorco inc. a été annulé;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler le contrat pour la surveillance de chantier sans résidence pour la construction de l'usine d'épuration (RBS) avec WaterOClean.

9.2 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE USINE D'ÉPURATION RBS - TROISIÈME APPEL D'OFFRES - INGÉNIERIE - CONTRAT

Résolution numéro 212-09-2021

Considérant la résolution 13-01-2021 (*deuxième appel d'offres - usine de traitement des eaux usées - ingénierie - contrat*);

Considérant que la Municipalité doit retourner en appel d'offres étant donné que le contrat avec Construction Thorco inc. a été annulé pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées;

Considérant qu'un nouveau mandat doit être donné à l'ingénieur pour retourner en appel d'offres;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat d'ingénierie pour retourner en appel d'offres pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées à la compagnie WaterOClean pour un montant de 12 500\$ avant taxes conformément à la demande de prix.

Que cette résolution soit acheminée aux entrepreneurs ayant remis une soumission, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

9.3 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE USINE D'ÉPURATION RBS - TROISIÈME APPEL D'OFFRES SEAO

Résolution numéro 213-09-2021

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la compagnie WaterOClean à aller en troisième appel d'offres sur SEAO (Système Électronique d'Appel Offres) pour la construction de l'usine des eaux usées qui sera situé au 425, Chemin Hébert.

9.4 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE USINE D'ÉPURATION RBS - APPEL D'OFFRES - SURVEILLANCE DE CHANTIER SANS RÉSIDENCE - SEAO

Résolution numéro 214-09-2021

Considérant le 3^e appel d'offres pour la construction de l'usine des eaux usées;

Considérant qu'une demande préparée pour la surveillance du

chantier sans résidence pour la construction de l'usine des eaux usées doit être faite et cette fois-ci sur SEAO;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la directrice générale soit autorisée à aller en appel d'offres sur SEAO (Système Électronique d'Appel Offres) pour la surveillance de chantier sans résidence pour la construction de l'usine des eaux usées dès que l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sera donnée pour la construction.

9.5 USINE TEMPORAIRE POUR LES EAUX USÉES - ACHAT DE DEUX CONTENEURS POUR LOGER LES ÉQUIPEMENTS D'OPÉRATION

Résolution numéro 215-09-2021

Considérant l'annulation de la construction de l'usine des eaux usées;

Considérant que des travaux d'aménagement doivent être faits afin de pouvoir opérer l'usine temporaire pour les eaux usées;

Considérant que l'achat de conteneurs est nécessaire pour loger les équipements d'opération;

Considérant les soumissions reçues :

- CTR International inc.
8 125\$ plus taxes /2 conteneurs incluant livraison
- Conteneurs ATS
10 115\$ plus taxes /2 conteneurs incluant livraison

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que deux (2) conteneurs soient achetés chez CTR International inc. au coût de 8 125\$ plus taxes incluant la livraison pour y loger les équipements d'opération afin de pouvoir opérer adéquatement une usine temporaire pour les eaux usées pour l'hiver 2021-2022 en attente de la construction de la nouvelle usine des eaux usées en 2022.

9.6 USINE TEMPORAIRE POUR LES EAUX USÉES - PROGRAMMEUR

Résolution numéro 216-09-2021

Considérant l'annulation de la construction de l'usine des eaux usées;

Considérant que des travaux effectués par un programmeur doivent être faits afin de pouvoir opérer l'usine temporaire pour les eaux usées;

Considérant la soumission reçue :

- WaterOClean
125\$/heure plus taxes incluant déplacements (avec une banque de 45 heures)

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que la firme WaterOClean soit engagée pour une banque de 45 heures (sur demande) pour effectuer des travaux de programmation au coût de 125\$/heure plus taxes incluant les déplacements afin de pouvoir opérer adéquatement l'usine temporaire pour les eaux usées pour l'hiver 2021-2022 en attente de la construction de la nouvelle usine des eaux usées en 2022.

9.7 USINE TEMPORAIRE POUR LES EAUX USÉES - LOCATION D'UN CONTENEUR SCELLÉ POUR LES BOUES USÉES

**Résolution numéro 217-09-2021**

Considérant l'annulation de la construction de l'usine des eaux usées;
Considérant que la location d'un conteneur scellé est nécessaire pour contenir les boues des eaux usées;

Considérant les soumissions reçues :

- Carlex
 - 400\$/mois plus taxes pour la location
 - 800\$ plus taxes livraison aller-retour
 - 150\$ plus taxes pour le lavage
- Transport Francis Blanchard inc.
 - 300\$/mois plus taxes pour la location
 - 200\$ plus taxes livraison aller-retour

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la soumission de Transport Francis Blanchard inc. soit retenue pour la location du conteneur scellé aux coûts indiqués en préambule afin de pouvoir opérer adéquatement l'usine temporaire pour les eaux usées pour l'hiver 2021-2022 en attente de la construction de la nouvelle usine des eaux usées en 2022.

9.8 USINE TEMPORAIRE POUR LES EAUX USÉES – DÉBRANCHEMENT D'UN COMPTEUR ÉLECTRIQUE – CASERNE DES POMPIERS – MANDAT ÉLECTRICIEN**Résolution numéro 218-09-2021**

Considérant qu'il y a possibilité de débrancher un compteur électrique et les équipements s'y rattachant situés à la caserne et ce, afin de les récupérer pour l'usine temporaire pour les eaux usées;

Considérant la soumission reçue pour le débranchement :

- Réjean Gauthier, électricien
prix budgétaire maximum : 1 250\$ plus taxes

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la soumission de Réjean Gauthier, électricien, soit retenue au coût budgétaire maximum de 1 250\$ plus taxes pour :

- Débrancher le compteur électrique et récupérer les équipements s'y rattachant situés à la caserne;
- Que ces équipements soient installés à l'usine temporaire des eaux usées.

9.9 USINE TEMPORAIRE POUR LES EAUX USÉES – BRANCHEMENT ÉLECTRICITÉ - USINE TEMPORAIRE – MANDAT ÉLECTRICIEN**Résolution numéro 219-09-2021**

Considérant l'annulation de la construction de l'usine des eaux usées;
Considérant que des travaux électriques doivent être faits afin de pouvoir opérer l'usine temporaire pour les eaux usées;

Considérant la soumission reçue pour le branchement temporaire :

- Réjean Gauthier, électricien
prix budgétaire maximum : 3 000\$ plus taxes

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que Réjean Gauthier, électricien, soit engagé pour effectuer l'installation pour le branchement temporaire

au coût budgétaire maximum de 3 000\$ plus taxes afin de pouvoir opérer adéquatement une usine temporaire pour les eaux usées pour l'hiver 2021-2022 en attente de la construction de la nouvelle usine des eaux usées en 2022.

9.10 USINE TEMPORAIRE POUR LES EAUX USÉES – DÉMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS**Résolution numéro 220-09-2021**

Considérant l'annulation de la construction de l'usine des eaux usées;
Considérant que les équipements industriels devront être déménagés vers l'usine temporaire;

Considérant la soumission reçue :

- MA Canada 2 535\$ plus taxes

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la soumission de MA Canada soit retenue pour le déménagement des équipements industriels au coût de 2 535\$ plus taxes.

9.11 ACTUELLE USINE POUR LES EAUX USÉES – DÉMOLITION**Résolution numéro 221-09-2021**

Considérant que l'actuelle usine des eaux usées doit être démolie pour faire place à la nouvelle construction prévue en 2022;

Considérant qu'une usine temporaire restera en fonction pour assurer le service entre la démolition et la construction de la nouvelle usine des eaux usées;

Considérant la soumission reçue :

- Excavation Laflamme et Ménard 19 950\$ plus taxes

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la soumission d'Excavation Laflamme et Ménard soit retenue pour la démolition de l'actuelle usine des eaux usées au coût de 19 950\$ plus taxes.

9.12 CONSTRUCTION EN RÉGIE DE L'USINE TEMPORAIRE DES EAUX USÉES – AUTORISATION DE DÉPENSES**Résolution numéro 222-09-2021**

Considérant la construction en régie de l'usine temporaire des eaux usées qui aura lieu incessamment;

Considérant que des travaux non-prévisibles peuvent survenir durant cette construction;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le directeur des travaux publics soit autorisé à effectuer des achats jusqu'à concurrence de 5 000\$ en lien avec la construction en régie de l'usine temporaire des eaux usées.

9.13 MANDAT D'ARPENTAGE – RUE PRINCIPALE – REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE**Résolution numéro 223-09-2021**

Considérant les travaux de remplacement de conduite d'eau qui seront à effectuer sur la rue Principale;

Considérant que ce tronçon appartient au MTQ;



Considérant que les relevés topographiques doivent être aux normes MTQ;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de mandater la firme Bérard Tremblay, arpenteurs-géomètres, au coût de 20 800,00\$ plus taxes pour les opérations d'arpentages à effectuer pour le projet de remplacement de conduite d'eau potable sur la rue Principale.

9.14 MANDAT D'ARPENTAGE - 5^E AVENUE - REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE

REPORTÉ

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DÉROGATION MINEURE - LOT 6 406 173 - 800, RUE PAUL-LUSSIER

REPORTÉ

10.2 DÉROGATION MINEURE - LOT 3 850 450 - TERRAIN COIN LEMAY ET ALFRED-BÉDARD

Résolution numéro 224-09-2021

Considérant que le type d'entreprise, mini-entrepôts, nécessite moins de cases de stationnement, de par la nature même des activités;

Considérant que le projet prévoit des allées de circulation à 9.20 mètres de largeur, soit 2.20 mètres de plus qu'une allée régulière;

Considérant que le nombre de cases de stationnement pourrait faire l'Objet d'une modification au règlement de zonage, spécifiquement pour ce type d'entreprise;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que ne pas faire droit à la demande entraînerait un préjudice au propriétaire;

Considérant la recommandation # 2021-08 du comité consultatif d'urbanisme;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre d'avoir 11 cases de stationnement pour desservir le projet de mini-entrepôts sur le lot 3 850 450 du cadastre du Québec.

10.3 MANDAT URBANISTE - CONCORDANCE AU SAR DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE

Résolution numéro 225-09-2021

Considérant que suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557, modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

Considérant que cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme, au règlement de zonage ainsi qu'au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Considérant que, dans la même démarche, le conseil municipal désire procéder aux modifications nécessaires découlant de l'adhésion de la municipalité à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives (service régional d'inspection des rives);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de mandater monsieur Alain Delorme, urbaniste, afin qu'il procède à l'élaboration des règlements, dans le cadre de ce processus de concordance pour un montant estimé à 1 450\$ plus taxes. Outre les règlements, le mandat comprend la rédaction de tous les documents requis dans le cadre de la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur: avis de motion, résolutions, avis publics, échéancier.

10.4 LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2021 - PROCLAMATION

Résolution numéro 226-09-2021

Considérant que l'édition 2021 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 23 au 31 octobre;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence,

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot proclame la semaine du 23 au 31 octobre 2021 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FDR) - AUTOMNE 2021 - « MODULES DE SKATE-PARK, TERRAIN DE PÉTANQUE ET TOILETTES »

Résolution numéro 227-09-2021

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire rehausser le parc de skate-park au terrain des loisirs;

Considérant le projet d'ériger un terrain de pétanque et d'y installer des toilettes accessibles au Parc des Plante;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale, Sylvie Viens, à faire une demande



auprès du Fonds de développement rural pour effectuer l'achat et l'installation de modules de skate-park situés au terrain des loisirs et d'ériger un terrain de pétanque et toilettes accessibles au Parc des Plante et à signer tous documents nécessaires.

11.2 LOCATION D'IMMEUBLE – CHALET DES LOISIRS DU 425, 6^E AVENUE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE

Résolution numéro 228-09-2021

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de louer le chalet situé au 425, 6^e avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, au Comité des loisirs Ste-Hélène, au montant annuel de 5 000,00\$. Le déneigement, la coupe de gazon et l'électricité sont inclus.

De plus le conseil autorise le maire et la direction générale à signer le bail lors de la location.

11.3 LOCATION D'IMMEUBLE – CENTRE COMMUNAUTAIRE DU 421, 4^E AVENUE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE

Résolution numéro 229-09-2021

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de louer le centre communautaire situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, au Comité des loisirs Ste-Hélène, au montant annuel de 5 000,00\$. Le déneigement, la coupe de gazon et l'électricité sont inclus.

De plus le conseil autorise le maire et la direction générale à signer le bail lors de la location.

11.4 MANDAT – ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR UNE NOUVELLE INSTALLATION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Résolution numéro 230-09-2021

Considérant la résolution 158-08-2019 afin d'entamer des procédures afin d'accueillir sur son territoire un centre de la petite enfance (CPE);

Considérant que pour présenter une demande formelle auprès des instances gouvernementales, une étude doit être faite;

Considérant les soumissions reçues pour effectuer une étude préparatoire pour la construction d'une nouvelle installation :

- Boulianne, Charpentier, architectes 11 800\$ plus taxes
- WaterOClean inc. 6 000\$ plus taxes

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la soumission de WaterOClean inc. au montant de 6 000\$ plus taxes soit retenue afin d'effectuer une étude préparatoire pour la construction d'une nouvelle installation d'un centre de la petite enfance.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 231-09-2021

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h10.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

SPAD SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND



La SPAD est un organisme à but non lucratif dont le mandat est la protection des animaux. Nous informons et éduquons la population sur les différents besoins des animaux domestiques et des animaux sauvages. Nous travaillons dans les secteurs de la prévention et du contrôle animalier. « Aidez-nous à les aider. »

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 10h à 18h
Samedi et dimanche : FERMÉ

Coordonnées

1605, rue Janelle, Drummondville, Qc J2C 5S5
Sans frais : 1-855-472-5700 | info@spad.ca

Action Emploi

Mon partenaire vers l'emploi

440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**EN EMPLOI À 50 ANS ET +
OUI C'EST POSSIBLE**

Informez-vous maintenant

450 773-8888

www.action-emploi.ca

Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de : **Emploi Québec** **Canada**



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



AspirateurFR
 RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE
DRAINVAC
MIVAC
HydroVAC
VAPORE

Francis Rajotte
450 502-7349
 francis@aspirateurfr.com
 2720, Boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe Qc
 J2R 1P8




ASSEMBLÉE NATIONALE
 QUÉBEC

Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

André Lamontagne
 Député de Johnson
 Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
 et de l'Alimentation ministre responsable
 de la région Centre-du-Québec

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO
 COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



DEGRANDPRÉ
 PUIITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13



RBO 8348-4337-09

Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Gestion de projet
 Projet domiciliaire
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et
 de planchers préfabriqués

450 791-2221
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0




Joanie Richard
 Pharmacienne propriétaire
 > Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca
 www.accespharma.ca



Sophie Joubert
 décoratrice designer

Services complets de décoration
 d'aménagement intérieur

450 791-2328
 d.deco.design@hotmail.com
 SUR RENDEZ-VOUS




DF COFFRAGES
 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

450 888-1313
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
 STRUCTURE D'ACIER
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431
 521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



COMMANDEZ
Le véhicule de vos rêves !

POURQUOI ATTENDRE ?



Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

FDF
Plomberie et Services
Une Entreprise de Francis Dussault
☎450-209-7326 ✉ servicesfdf@gmail.com

E.G. DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



PUREBEDDING

Ripe de Papier
Super Absorbante

**5 X PLUS ABSORBANTE
QUE LA RIPE DE BOIS**

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

326, 2^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca

DANY GRENIER
Représentant
Cell.: 450 888-4455

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819-477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0

ALIMENTATION **FAMILLE**
 **Croteau** INC.

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érablière
L'Autre Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
 450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



Excavation
Sylvain Plante
 R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION
 Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Lise Guillemette
 Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
 491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0



Relais Routier Petit

PIER MEMBRE


450 791-2122
 www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)




RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
 patricklapierre@ntic.qc.ca



Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles



655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

450 791-2666

coopste-helene.qc.ca

LAFORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**

Maintenant avec **RE/MAX**
Toujours à votre service!



Martin Lussier

Courtier immobilier agréé DA

450.230.6667



RE/MAX
/// RENAISSANCE / 3100 AVENUE CUSSON • 450-771-7707

**Ne pas voir où
s'en va votre argent**

Malaisant? Parlons-en.



desjardins.com/etudiants

Pas facile de s'y
retrouver quand il est
question de finances
personnelles.

Que ce soit pour
l'épargne,
l'investissement ou
les prêts, on peut vous
aider à prendre des
décisions éclairées.

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton